

VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>08 décembre 2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, Le 14 décembre 2021 à 19 heures 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Marcel Guérin de la Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>08 décembre 2021</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 23</p> <p>VOTANTS : 28</p>	<p><i>ETAIENT PRESENTS :</i> Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU BLANC, BENHERRAT, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN MAURY, DE PAUW, Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON CABADET, NORTON, CRONIER, TILLY, LEONARD.</p> <p><i>ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :</i> Madame BOURGNEUF (pouvoir à Monsieur RECTON) Madame GILBERT (pouvoir à Madame DAUZAT) Monsieur JOANNIN (pouvoir à Monsieur NORTON) Madame GUILLAUME-MONNERY (pouvoir à Monsieur LEONARD) Monsieur ERNULT (pouvoir à Monsieur TILLY)</p> <p><i>ETAIENT ABSENTS :</i> Madame LHADI Awatif</p> <p><i>ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :</i> Monsieur MARIUS LE PRINCE, Directeur Général des Services, Madame BENEZIT, Secrétaire de Monsieur le Maire.</p>
<p>Objet :</p> <p>2- Disposition financières applicables avant le vote du budget 2022</p>	<p>Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente séance.</p> <p>A l'unanimité, Madame Nidale LAMRHARI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.</p> <p>Ces formalités remplies...</p>

2) Disposition financières applicables avant le vote du budget 2022

L'article LI612-I du Code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement de la collectivité.

Ainsi, la commune a la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2021.

En outre, sur autorisation du conseil municipal, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des ouvertures budgétaires de l'exercice 2021 hors les crédits affectés au remboursement de la dette.

Aussi, dans l'attente du vote du budget primitif pour l'exercice 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, en tant que besoin à l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de I.031.998,00 euros correspondant au quart des ouvertures budgétaire 2021 selon le calcul suivant :

BUDGET VILLE

Ouverture de crédits 2022	Nom de l'opération	Budget 2021	25%
chapitre 20	Immobilisations incorporelles		
chapitre 204	subvention d'équipement versé	5 000,00	1 250,00
chapitre 21	immobilisations corporelles	37 032,00	9 258,00
opération 11	centre petite enfance	10 191,00	2 547,75
opération 116	aménagement CRRAl	7 000,00	1 750,00
opération 12	Hôtel de ville	62 000,00	15 500,00
opération 181	climatisation bâtiments	40 000,00	10 000,00
opération 189	économie d'énergie	100 000,00	25 000,00
opération 236	chaudières	50 141,00	12 535,25
opération 238	accessibilité bâtiments	15 000,00	3 750,00
opération 239	nouvelle cantine	10 778,00	2 694,50
opération 25	réhabilitation Pigeonnier	38 000,00	9 500,00
opération 26	constructions ST	61 754,00	15 438,50
opération 30	budget participatif	110 000,00	27 500,00
Ouverture de crédits 2022	Nom de l'opération	Budget 2021	25%

opération 327	plateau traversant république	90 000,00	22 500,00
opération 33	Développement durable	36 000,00	9 000,00
opération 46	construction médiathèque	9 000,00	2 250,00
opération 463	sécurité protection	31 000,00	7 750,00
opération 481	culture	10 000,00	2 500,00
opération 485	mise aux normes aires de jeux	220 000,00	55 000,00
opération 51	foyer des anciens	19 242,00	4 810,50
opération 58	réaménagement cours de tennis	37 600,00	9 400,00
opération 63	police municipale et CIDFF	47 000,00	11 750,00
opération 702	installations informatiques	16 484,00	4 121,00
opération 720	aménagement cimetière	232 664,00	58 166,00
opération 722	stade Robert Dubois	2 157 000,00	539 250,00
opération 800	équipement de voirie	97 035,00	24 258,75
opération 802	éclairage public	150 000,00	37 500,00
opération 89	meublement scolaire	78 071,00	19 517,75
opération 900	bâtiment CCAS	350 000,00	87 500,00
TOTAL		4 127 992,00	1 031 998,00

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Paul CABADET, Conseiller.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder en tant que besoin à l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 1.031.998,00 euros correspondant au quart des ouvertures budgétaires.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL